

ARRÊTÉ DU MAIRE

27/10/2022

**Réglementation de la
circulation et du
stationnement rue du
Général Leclerc, rue du
Beauséjour et rue de la
Belle Etoile du 26
octobre au 26 décembre
2022**

Le Maire de la Commune de DONZY (Nièvre),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande émanant de l'entreprise AXIANS (42),
missionnée par l'opérateur BOUYGUES TELECOM qui
fera effectuer par les entreprises SNA TELECOM et
ACTION RESEAUX TELECOM à compter du 26
octobre au 26 décembre 2022 des travaux de tirage de
câbles de fibre optique et de raccordements de boîtes dans
les réseaux souterrains existants rue du Général Leclerc,
rue du Beauséjour et rue de la Belle Etoile, il sera
nécessaire d'e régler la circulation et le
stationnement au droit des travaux pendant toute leur
durée.

A R R Ê T E

Article 1 :

En raison de travaux de tirage de câbles de fibre optique
et de raccordements de boîtes dans les réseaux souterrains
existants réalisés à compter du 26 octobre jusqu'au 26
décembre 2022 par les entreprises SNA TELECOM et
ACTION RESEAUX TELECOM, mandatées par
l'entreprise AXIANS (42), elle-même missionnée par
l'opérateur BOUYGUES TELECOM, il sera nécessaire
d'interdire durant toute la durée des travaux le
stationnement et de régler la circulation si
nécessaire rue du Général Leclerc, rue du Beauséjour et
rue de la Belle Etoile.

Article 2 :

Toutes les mesures de signalisation et de jalonnement de
déviation seront prises à la diligence, sous la
responsabilité et à la charge de la commune de
l'entreprise.

La signalisation et le jalonnement seront conformes aux
prescriptions de l'instruction interministérielle du 15
juillet 1974 relative à la signalisation temporaire des
routes.

Article 3 :

Les entreprises SNA TELECOM et ACTION RESEAUX
TELECOM sont occupantes temporaires du domaine
public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 4 :

Monsieur le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de DONZY (Nièvre), est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DONZY, le 27/10/2022

Le Maire,

Marie-France LURIER

